



SUSPENSION DE TOUS LES RASSEMBLEMENTS RELIGIEUX Paroisse de St-Alexandre

En vigueur immédiatement, tous les rassemblements religieux (baptêmes, mariages, funérailles, messes) sont suspendus pour une période de 30 jours, à moins d'être essentiels. Dans ce cas, la distanciation sociale devra être observée.

Soyons solidaires sur cette « terre inconnue » pour enrayer la propagation de ce virus.

Pour plus d'information: www.stalexandre.org

**La fabrique
18 mars 2020**